

Délibération DEL-CC-2023-079

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 9 MAI 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le neuf mai deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (56) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Rachel MERLET, Patricia MIMAUT, Roland MOREAU, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Claire PAULIC À Yves CHOUTEAU, Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Bérandère BAZANTAY À Yannick CHARRIER, Sylvie BAZANTAY À André BOISSONNOT, Armelle CASSIN À Stéphane NIORT, Pascal GABILY À Etienne HUCAULT, Pierre MORIN À Florence BAZZOLI, Sylvie RENAUDIN À Gilles PETRAUD,

Absents (19) : Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Thierry MAROLLEAU, Philippe AUDUREAU, Bérandère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Armelle CASSIN, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTÉIX

Date de convocation : 03-05-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul GODET

CULTURE

"Scènes de Territoire" - Location du théâtre et du studio : tarifs à compter du 1er juin 2023

Il s'agit d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour la location des équipements : le théâtre, et le « Studio », à compter du 1^{er} juin 2023.

Les grilles tarifaires relatives à la mise à disposition du Théâtre de Bressuire et du « Studio » n'ont pas évolué depuis 2014, date à laquelle l'équipement est devenu de compétence communautaire.

Une nouvelle grille tarifaire a été proposée en commission « Culture » le 23 février, et confirmée en réunion entre le Président et les vice-présidents le 21 mars 2023, dans un souci de cohérence avec les prix pratiqués dans des salles aux alentours ayant les mêmes prérogatives.

Tarifs de location du Théâtre et du Studio :

La location est établie sur **la base de 2 services de 4h.**

Le tarif comprend :

- ✓ la location du lieu,
- ✓ la mise à disposition d'un technicien et d'un personnel d'accueil,
- ✓ et le forfait entretien.

Il ne comprend pas le personnel de sécurité (SSIAP) nécessaire pour le déroulement de la manifestation, voire le personnel technique supplémentaire rendu nécessaire par la fiche technique, ainsi que le matériel vidéo (facturé 40€/h) si la demande est formulée.

L'utilisation du lieu doit être conforme à sa destination, le lieu n'a pas vocation à accueillir des réunions ou manifestations de partis politiques, de syndicats...

LOCATION DU THEATRE

Demandeur	Tarifs en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2014 (en € HT)		Nouveau tarif € HT au 01/06/2023	
	sans entrée payante	avec entrée payante	sans entrée payante	avec entrée payante
Associations (secteur culturel, éducatif, sportif, humanitaire...) établissements scolaires du 1 ^{er} et 2 nd degré et associations afférentes (foyer socio-éducatif...)(1)	207.00 €	414.00 €	400.00 €	650.00 €

LOCATION DU STUDIO

Demandeur	Tarifs en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2015 (en € HT)	Nouveau tarif € HT au 01/06/2023
	Associations (secteur culturel, éducatif, sportif, humanitaire...) établissements scolaires du 1 ^{er} et 2 nd degré et associations afférentes (foyer socio-éducatif...) (1)	215.00 €

(1) Seule exception : la gratuité peut être convenue par délibération du Conseil dans le cadre d'un partenariat avec Scènes de Territoire.

Elle est mise en œuvre pour les partenariats suivants :

- ✓ Avec La Cité Scolaire Genevoix – Signoret – De Vinci dans le cadre de la présentation, restitution des options théâtre (Scènes de Territoire est le partenaire culturel désigné par la DRAC Nouvelle Aquitaine),

- ✓ Avec le Lycée St-Joseph pour la présentation de l'atelier théâtre mené par les options théâtre de l'établissement,
- ✓ Avec l'Hôpital de Jour et l'ESAT CAT de St-Porchaire pour la présentation publique de l'atelier théâtre,
- ✓ Avec les troupes théâtre amateur associatives de la Communauté d'Agglomération dans le cadre du Festival « Le Théâtre Amateur sur un plateau ».

Des opérations de développement des pratiques artistiques liées au projet développé par Scènes de Territoire avec l'implication de partenaires extérieurs dans le cadre d'un partenariat conventionné avec l'Agglo2B-Scènes de Territoire entrent également dans le présent cadre.

Les recettes perçues sont imputées sur le Budget général Chapitre 74 (Scènes de Territoire).

Le Conseil communautaire est invité à adopter la grille tarifaire à compter du 1^{er} juin 2023 telle que présentée.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **16 MAI 2023**
Notifié ou publié le **16 MAI 2023**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.



(Handwritten signature of Pierre-Yves Marolleau)